



Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
n° siret : 200 077 881 00015

Dossier suivi par Régine TIELEGUINE
Pôle : Administration générale

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le présent rapport complète les tableaux financiers qui servent de support au débat d'orientations budgétaires.

1. CONTEXTE

Les orientations budgétaires du Syndicat du bassin de l'Oudon s'inscrivent dans le cadre des orientations financières prises en 2017 lors de la préparation de la fusion du Syndicat de bassin de l'Oudon sud, du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon et du Syndicat du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions.

Les orientations budgétaires s'inscrivent également dans le cadre de la stratégie d'intervention retenue par le syndicat pour la période de 2020 à 2025 avec :

- En 2022 des dépenses et recettes qui correspondent au prévisionnel du contrat territorial « eau » multithématique approuvé et signé en 2020 avec l'État, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, les Départements pour une durée de 3 ans.
- De 2023 à 2025 des dépenses et recettes simplement calquées sur la période 2020-2022. Le programme d'action sera préparé courant 2022 pour signer un nouveau contrat territorial 2023-2025.

2. STRATÉGIE DU SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUDON POUR LA PÉRIODE 2020-2025

Le Syndicat du bassin de l'Oudon a validé une stratégie d'intervention pour les 6 ans à venir.

La stratégie découle de l'évaluation des contrats précédents et d'un processus de concertation avec les acteurs du territoire. Ce processus s'est basé sur la collecte d'avis individuels, des formats participatifs dans les réunions de présentation des résultats et d'ateliers de co-construction.

Lors des phases de cette étude en 2019, des propositions ont été formulées, classées et priorisées. Les élus du syndicat ont aussi pu décider de la stratégie à mener en tenant compte de tous ces avis.

Sur ce territoire du bassin versant de l'Oudon, la volonté des élus et des acteurs est la conduite d'une stratégie multithématique, qui répond aux différents enjeux du territoire consignés dans le S.A.G.E.¹ Oudon approuvé en 2014. La stratégie reprend notamment les enjeux de :

- La qualité de l'eau,
- Les milieux aquatiques, milieux humides et la biodiversité,
- La gestion quantitative de la ressource en eau,
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Le document répond ainsi aux questions suivantes : Quel est le territoire ? Pourquoi agir sur ce territoire ? Où agir ? Dans quels objectifs ? Avec qui ? Quelles sont les conditions pour agir efficacement ?

La stratégie est consultable sur le site www.bvoudon.fr ou <https://bvoudon.fr/portfolio/1348>

3. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

3.1. Participations des collectivités membres

Les participations financières des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre, membres du syndicat, évoluent à partir de 2020 pour atteindre en 2024 un montant de participation calculé en fonction de la surface des E.P.C.I. membres dans le bassin versant de l'Oudon.

Le montant global des participations financières des structures membres a été fixé pour les 3 prochaines années de 2020 à 2022 à son niveau de 2017.

Malgré cela, le montant global diminue suite à l'évolution des structures : la Communauté de communes du Pays de Château-gontier s'est retirée du Syndicat ; le SIAEP² du Centre Ouest Mayennais a été dissous. Le choix est fait de ne pas reporter sur les autres structures membres la participation financière des sortants.

Les participations financières pour la Commission Locale de l'Eau qui intervient à l'échelle du bassin versant de l'Oudon pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sont appelées auprès des communes sur le secteur de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

Il en résulte la répartition suivante :

	2017/2018/2019	2020	2021	2022	2023	2024
Anjou Bleu Communauté	271 269 €	279 524 €	287 779 €	296 034 €	304 289 €	320 798 €
CA Laval	42 219 €	43 800 €	45 381 €	46 962 €	48 542 €	51 704 €
CC Château Gontier	29 131 €					
CC Vallées du Haut Anjou	72 536 €	75 005 €	77 474 €	79 943 €	82 412 €	87 350 €
CC Châteaubriant-Derval	4 814 €	7 968 €	11 122 €	14 276 €	17 430 €	23 738 €
CC Roche aux Fées	70 €	454 €	839 €	1 223 €	1 607 €	2 376 €
Vitré Communauté	96 €	1 451 €	2 805 €	4 160 €	5 515 €	8 224 €
CC Craon	422 762 €	402 824 €	382 887 €	362 949 €	343 011 €	303 136 €
siaep centre ouest may	3 260 €	3 260 €				
communes	2 965 €	1 803 €	1 803 €	1 803 €	1 803 €	1 803 €
TOTAL	849 122 €	816 089 €	810 089 €	807 349 €	804 609 €	799 130 €

¹ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

² Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable

Les participations financières pour les compétences « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (G.E.M.A.P.I.) et pour les autres compétences exercées par le Syndicat restent proportionnelles aux années antérieures. Le Syndicat vote un budget unique analytique de manière à conserver la lisibilité sur les dépenses et recettes qui relèvent des compétences « G.E.M.A.P.I. » de celles qui relèvent des autres compétences du socle commun. Cette distinction est importante pour les structures membres qui ont décidé de mettre en place la taxe G.E.M.A.P.I.

Le montant des participations financières des structures membres correspond au « reste à charge » pour le syndicat en tenant compte des subventions versées.

3.2. Subventions

Dans le cadre du contrat territorial eau multithématique, les aides au fonctionnement et à l'investissement apportées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et les Départements de la Mayenne et du Maine et Loire peuvent atteindre jusqu'à 80% pour certains projets.

Les équipes sont également financées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 60 à 70% suivant les postes, ainsi que forfaitairement par la Région des Pays de la Loire.

Enfin, de 2021 à 2027 le syndicat bénéficiera de fonds Européens dans le cadre du programme LIFE REVERS'EAU porté par la Région des Pays de la Loire et décliné par le Syndicat sur le sous-bassin du Chéran.

3.3. Provisions

Des provisions ont été créées par les anciens syndicats du bassin de l'Oudon :

- Provision pour risque, service inondations, pour indemniser les occupants des sites de sur-stockage pour limiter les effets des crues, cette provision est reprise en cas de dégâts et pertes de récolte dus à la sur-inondation ;
- Provision pour travaux de continuité écologique au service milieux aquatiques, cette provision est reprise chaque année en fonction du réalisé et pour couvrir le reste à charge du syndicat ;
- Provision pour lutter contre les espèces envahissantes au service milieux aquatiques, cette provision est reprise chaque année en fonction du réalisé et pour couvrir le reste à charge du syndicat.

SUIVI DES PROVISIONS

	INONDATIONS	MILIEUX AQUATIQUES			Total Syndicat
		EX SBOS	EX SBON	TOTAL MA	
Solde au 31/12/2016	69 000,00 €	51 402,02 €	350 000,00 €	401 402,02 €	470 402,02 €
Dotation aux provisions 2017	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
Reprise provisions 2017	0,00 €	4 200,00 €	0,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €
Solde au 31/12/2017 - Fusion	78 000,00 €	47 202,02 €	350 000,00 €	397 202,02 €	475 202,02 €
Dotation aux provisions 2018	20 000,00 €			0,00 €	20 000,00 €
Reprise provisions 2018	13 053,08 €			0,00 €	13 053,08 €
Solde du 31/12/2018	84 946,92 €	47 202,02 €	350 000,00 €	397 202,02 €	482 148,94 €
Dotation aux provisions 2019	20 000,00 €			0,00 €	20 000,00 €
Reprise provisions 2019		11 517,90 €	179 575,42 €	191 093,32 €	191 093,32 €
Solde du 31/12/2019	104 946,92 €	35 684,12 €	170 424,58 €	206 108,70 €	311 055,62 €
Dotation aux provisions 2020	20 000,00 €			0,00 €	20 000,00 €
Reprise provisions 2020		11 745,14 €	42 515,48 €	54 260,62 €	54 260,62 €
Solde au 31/12/2020	124 946,92 €	23 938,98 €	127 909,10 €	151 848,08 €	276 795,00 €
Dotation aux provisions 2021	20 000,00 €			0,00 €	20 000,00 €
Reprise provisions 2021		8 190,00 €	46 598,44 €	54 788,44 €	54 788,44 €
Solde au 31/12/2021	144 946,92 €	15 748,98 €	81 310,66 €	97 059,64 €	242 006,56 €

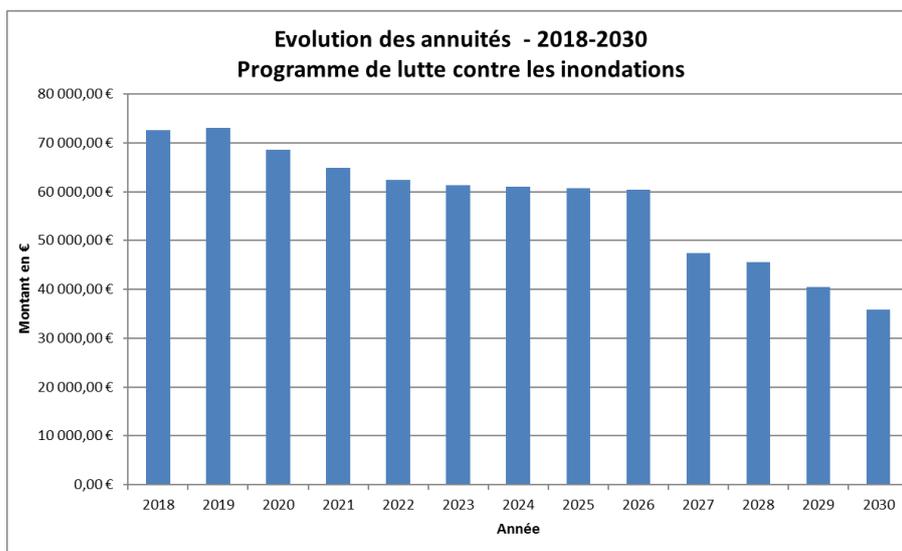
3.4. Recours à l'emprunt

Le syndicat a fait le choix ces dernières années de ne pas recourir à l'emprunt pour les dépenses d'investissement qui restent à sa charge. Par conséquent, en 2022 les annuités baissent (cf. chapitre suivant).

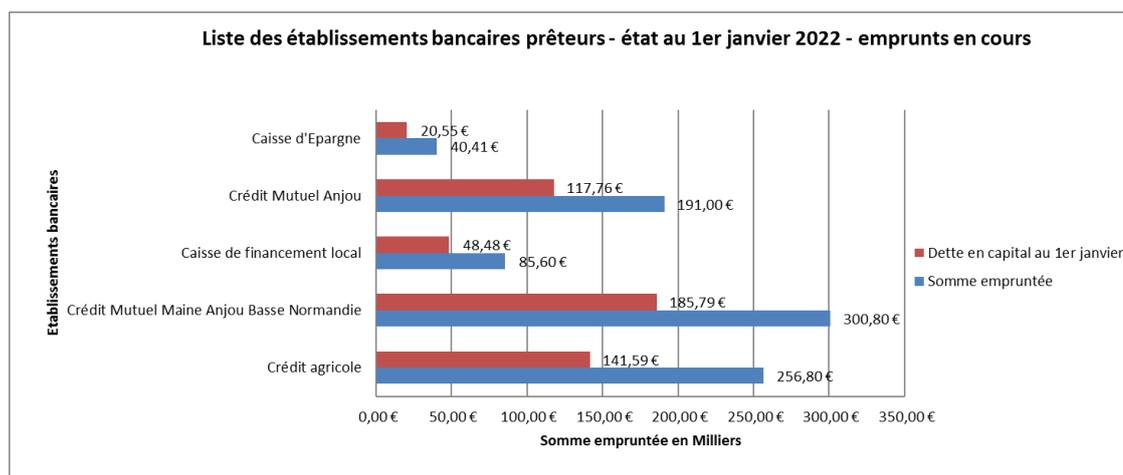
4. INFORMATIONS SUR LA DETTE DU SERVICE « PREVENTION DES INONDATIONS »

Le Syndicat a eu recours à l'emprunt pour le financement du programme de lutte contre les inondations (service « prévention des inondations »). Les sommes empruntées correspondent aux montants restant à charge du syndicat (hors subventions et hors FCTVA). Ci-dessous, deux graphiques et un tableau récapitulent les éléments de la dette.

4.1. Evolution des annuités de la dette – service prévention des inondations



4.2. Liste des établissements bancaires prêteurs – service prévention des inondations



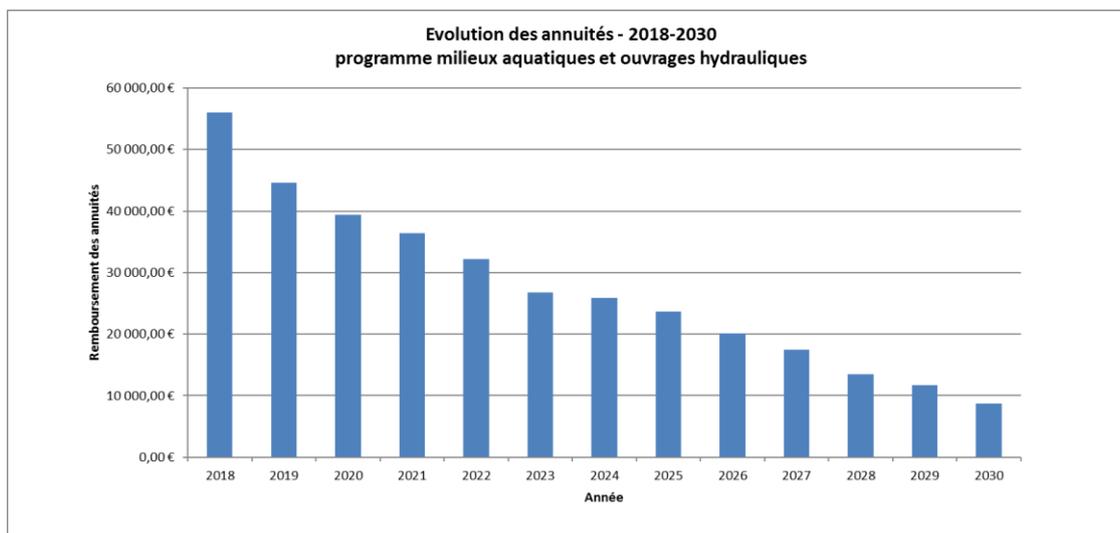
4.3. Taux des emprunts en cours et durée – Service prévention des inondations

Date d'obtention	Montant prêt	dettes en capital au 01/01/2022	Montant annuité 2022	Taux d'intérêts	Durée année	Année extinction	Coût global
26/12/2006	33 000,00 €	727,55 €	734,86 €	4,02%	15	2022	44 093,84 €
20/12/2007	85 600,00 €	48 475,78 €	5 823,69 €	4,96%	25	2032	145 592,25 €
29/12/2008	35 800,00 €	21 117,30 €	2 500,20 €	5,27%	25	2033	62 330,62 €
17/12/2009	40 410,00 €	20 553,01 €	2 522,34 €	4,58%	25	2034	63 058,38 €
20/12/2010	46 000,00 €	25 760,00 €	2 760,08 €	3,67%	25	2035	67 295,56 €
28/12/2011	29 500,00 €	21 618,60 €	2 272,68 €	6,32%	25	2036	56 817,11 €
16/08/2012	135 000,00 €	54 380,79 €	12 577,94 €	4,51%	15	2026	189 029,20 €
17/06/2013	75 000,00 €	38 547,00 €	6 425,92 €	3,45%	15	2028	92 292,65 €
07/11/2014	51 800,00 €	30 104,65 €	4 178,48 €	2,59%	15	2029	62 669,38 €
26/11/2015	170 000,00 €	129 200,00 €	10 080,24 €	2,59%	25	2040	225 575,10 €
21/11/2016	116 000,00 €	79 209,43 €	8 325,12 €	0,98%	15	2031	124 837,67 €
07/11/2017	31 000,00 €	23 248,21 €	2 253,00 €	1,15%	15	2032	33 781,42 €
16/03/2019	25 500,00 €	21 229,73 €	1 894,64 €	1,45%	15	2034	28 418,59 €
totaux	874 610,00 €	514 172,05 €	62 349,19 €				1 195 791,77 €

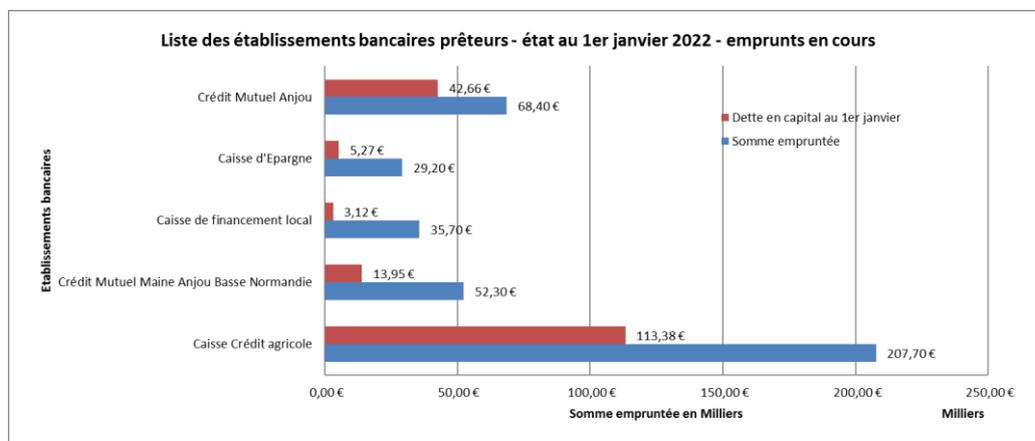
5. INFORMATIONS SUR LA DETTE DU PÔLE MILIEUX AQUATIQUES

Le Syndicat a eu recours à l'emprunt pour le financement des travaux de restauration des milieux aquatiques et de réfection des ouvrages hydrauliques. Les sommes empruntées correspondent aux montants restant à charge du syndicat (hors subventions et hors FCTVA). Ci-dessous, deux graphiques et un tableau récapitulent les éléments de la dette.

5.1. Evolution des annuités de la dette – pôle milieux aquatiques



5.2. Liste des établissements bancaires prêteurs – pôle milieux aquatiques



5.3. Taux des emprunts et durée – pôle milieux aquatiques

Date d'obtention	Montant prêt	dette en capital au 01/01/2022	Montant annuité 2022	Taux d'intérêts	Durée année	Année extinction	Coût global
19/12/2007	35 700,00 €	3 123,94 €	3 274,44 €	4,82%	15	2022	49 116,61 €
26/12/2008	27 500,00 €	3 087,04 €	2 568,52 €	5,31%	15	2023	38 562,24 €
17/12/2009	29 200,00 €	5 274,75 €	2 143,53 €	4,11%	15	2024	38 035,09 €
21/12/2010	52 300,00 €	13 946,52 €	3 864,58 €	2,99%	15	2025	64 207,04 €
28/12/2011	25 000,00 €	10 442,49 €	2 491,16 €	6,18%	15	2026	37 367,40 €
05/11/2012	43 700,00 €	20 440,84 €	3 991,21 €	4,72%	15	2027	59 868,16 €
13/11/2013	25 900,00 €	14 322,92 €	2 265,44 €	3,75%	15	2029	33 973,93 €
29/12/2014	30 000,00 €	16 999,63 €	2 362,14 €	2,41%	15	2029	35 429,17 €
25/10/2016	42 500,00 €	28 333,40 €	3 133,30 €	1,10%	15	2031	46 064,71 €
13/07/2017	47 000,00 €	33 683,39 €	3 539,67 €	1,25%	15	2032	51 455,77 €
16/03/2019	34 500,00 €	28 722,58 €	2 563,32 €	1,45%	15	2034	38 448,68 €
total	393 300,00 €	178 377,50 €	32 197,31 €				492 528,80 €

6. SITUATION BUDGETAIRE

6.1. Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

Les dépenses pour le fonctionnement de la structure avaient baissé par rapport à leur niveau de 2017 grâce à la fusion des syndicats de bassin et à la réorganisation de la gouvernance. Ces charges de fonctionnement sont plus conséquentes dans le cadre du CTeau 2020-2022 avec l'augmentation du nombre d'agents au syndicat.

Les recettes augmentent grâce au portage d'un contrat unique eau multithématique (« bonus » de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur le financement du fonctionnement et de l'équipe).

6.2. Amélioration de la qualité d'eau et gestion quantitative

Les actions inscrites au contrat territorial sont les suivantes :

- Mise en place d'un programme d'actions sur les aires d'alimentation des captages souterrains,
- Accompagner les changements sur les exploitations agricoles (au travers de diagnostics changement de système, diagnostics écoute-conseil, accompagnements collectifs), et accompagner les exploitants engagés ou souhaitant s'engager en Mesures Agro-Environnementales,
- Sensibiliser les conseillers techniques agricoles intervenants sur le Bassin de l'Oudon,
- Sensibiliser les particuliers,
- Répondre aux enjeux de l'eau dans un contexte de changement climatique (suivi d'un test de soutien d'étiage sur le sous bassin de la Verzée, suivi de la première phase de la démarche de P.T.G.E. (projet de territoire pour la gestion de l'eau)).

6.3. Restauration des milieux aquatiques

Les actions inscrites au contrat territorial sont les suivantes :

- Restaurer la continuité écologique,
- Restaurer la morphologie des cours d'eau
- Réduire l'impact des plans d'eau,
- Restaurer les zones humides,
- Gérer les espèces exotiques envahissantes.

6.4. Limitation des transferts

Les actions inscrites au contrat territorial sont les suivantes :

- élaborer une stratégie foncière en lien avec les collectivités territoriales,
- lancer une expérimentation PSE (paiements pour services environnementaux) sur cette thématique,
- mettre en place un projet de limitation des transferts à l'échelle d'un bassin test,
- étudier la déconnexion des drains,
- sensibiliser au maintien du bocage et aux plantations de haies.

6.5. Réduction de la vulnérabilité aux inondations

Les actions inscrites au contrat territorial sont les suivantes :

- maintenir et aménager des ouvrages d'écrêtement de crues,
- Conduire les projets de réduction de vulnérabilité.

6.6. Portage de la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau a établi sa propre feuille de route à la demande de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Les actions qui seront conduites sont les suivantes :

- Réviser le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.),
- Engager la démarche « P.T.G.E.³ » en parallèle de la révision du S.A.G.E.
- Mettre à disposition les données géographiques utiles à la bonne gestion de l'eau
- Communiquer,
- Évaluer le S.A.G.E. et le contrat territorial.

6.7. Programme LIFE REVERS'EAU sur le Chéran

Ce programme élaboré pour la période de 2021 à 2027 prévoit :

- Une mobilisation des acteurs et habitants du territoire sur les projets d'amélioration de la qualité de l'eau, de continuité écologique, bocage... (actions de gouvernance et de communication),
- La mise en œuvre opérationnelle des actions (études préalables et travaux).

7. PERSONNEL : PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

L'équipe a été réorganisée dans le cadre du contrat territorial « eau » multithématique. En 2022, 13 agents et 1 apprenti se consacreront aux compétences du Syndicat du bassin de l'Oudon.

Aucun départ à la retraite n'est à prévoir dans les prochaines années et le « glissement vieillesse technicité » reste fort. La masse salariale progresse donc par rapport aux années précédentes.

	Milieux aquatiques	CLE	Inondations	Qualité Quantité	Life Chéran	total
équivalents temps pleins	5,80	2,15	1,10	2,95	1,00	13,00
Masse financière estimée	241 029	135 335	58 540	163 291	44 355	642 550

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et le Département de la Mayenne apportent une aide financière aux équipes et à leur fonctionnement.

L'équipe assurera notamment les missions suivantes :

- conception, organisation, marchés publics, suivi et contrôle pour la mise en œuvre des actions,
- accompagnement des élus,
- sensibilisation des acteurs concernés et communication,
- suivi des dossiers de cofinancements, subventions,
- organisation et animation de réunions avec les différents acteurs concernés (élus, riverains, services de l'Etat, financeurs ...),
- coordination et animation du réseau des acteurs locaux,
- veille technique, territoriale et juridique,
- suivi du contrat et bilan des actions.

³ Projets de territoire pour la gestion de l'eau